

Image not found or type unknown



Mariage gris Annuler étant en cours de divorce

Par **miriamfff**, le **22/01/2011** à **22:09**

Bonjour,

Victime d'un mariage gris, je suis actuellement en cours de divorce pour violences à mon égard et abandon de domicile depuis 2008, j'ai eu 2 enfants avec lui.

Trop dangereux pour moi et mes enfants, j'ai mis un certain temps à réfléchir à mon avenir et à celui de mes enfants, j'ai subi trop longtemps, et ma seule option c'est qu'il soit expulsé. Ma question, est-ce que je peux engager une procédure d'annulation de mariage, alors que le divorce est en cours?

Si oui, où m'adresser?

Si non, est-ce qu'il est expulsable malgré le divorce?

C'est une décision très réfléchi, depuis 2006, je songe à toutes les options possibles, donc je vous prie de m'épargner tout jugement.

Aider moi SVP !!!

Merci pour vos réponses.

Par **Sourire2**, le **23/01/2011** à **11:00**

Bonjour Miriamfff,

Pourquoi dites-vous que vous êtes victime d'un mariage gris ?

Par **Laure11**, le **23/01/2011** à **18:52**

Parce qu'elle est effectivement victime d'un mariage gris !

Relisez son message.

Par **Sourire2**, le **23/01/2011** à **19:11**

Un mariage gris c'est lorsqu'un individu étranger fait croire à un autre de nationalité française qu'il l'aime, qu'il veut faire sa vie avec lui aux fins de l'épouser et obtenir par ce biais un titre de séjour... non ?

Qu'est ce qui peut nous renseigner en ce sens dans l'histoire (difficile) de Miriamfff ?

Par **miriamfff**, le **23/01/2011** à **19:38**

Bonjour Sourire 2,

En effet, je suis bien victime de mariage gris, j'ai épousé une personne par amour alors que lui, voulait un passeport pour la France, il m'as même pousser à avoir des enfants que pour qu'il puisse avoir ses papiers, il me l'as même avoué. Il y a eu des changement de comportement même pas une semaine après qu'il ai reçu son titre de séjour de 10 ans, il m'as frapper à plusieurs reprise !!

Par **miriamfff**, le **23/01/2011** à **19:39**

Merci d'avoir répondu à la question.

Par **Sourire2**, le **23/01/2011** à **19:52**

Je ne crois pas qu'on ait répondu à votre question, désolée d'avoir fait diversion (je peux être bornée quand je ne comprends pas).

Pour ma part, je me demandais pourquoi engager une procédure de divorce pour ensuite annuler le mariage...donc les effets produits par le divorce j'imagine.

L'annulation ramènerait votre conjoint dans l'état où il était avant votre mariage. S'il était en situation irrégulière, risque d'expulsion oui. S'il avait la nationalité française, déchéance de celle-ci aussi.

S'il a un titre de séjour et que celui-ci est subordonné à la communauté de vie....j'imagine que le divorce pourrait le mettre dans une situation difficile, si ce n'est pas déjà le cas.

Par **samy95100**, le **29/08/2014** à **10:51**

Bonjour,

Cela fait plus de 3 ans que ce post a été fait.
Je crois revivre la même situation.

Pouvez vous svp m'éclairer sur votre cas.

D'avance Merci.